

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
LUNDI 12 NOVEMBRE 2007

L'an deux mil sept et le lundi 12 novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à ROUMEGOUX, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal MARIES, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Jean-Paul CAYZAC, Hervé BOULADE, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Christiane ENJALBERT, Michel LALBAT, Simone BRISORGUEIL, Michel GAU, Jean Claude MADAULE, , Henri VIAULES, Michel DURAND, Pierre CALVIGNAC, Jacques RIGAL, Jean-Claude GASC, Jean Luc CANTALOUBE, Jocelyne SALVAN, Claire BERNAT, Jean-Daniel LUGAGNE, Maurice ROUQUIER, Philippe ROUMEGOUX, Pierre PAYRASTRE, Bernard TROUILHET.

Excusés : Messieurs Sylvain VALERO. Hubert BERNARD, Claude FABRE, Michel GAGNON, Bernard PANIS, Michel AMIEL, Suzane ALMOYNER.

Participaient également à la séance :

Monsieur Georges CABANEL, Trésorier
Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur général des services
Mademoiselle Fabienne CAZAGOU, Coordinatrice Enfance Jeunesse
Madame Céline JOSSET, secrétaire.

Monsieur Robert ROUMEGOUX a été désigné **secrétaire de séance**.

*Le procès verbal de la séance du 17 juillet 2007 à Poulan Pouzols est remis aux délégués.
Le procès verbal de la séance du 2 avril 2007 est adopté à l'unanimité.*

Décisions du Bureau par délégation : recours à l'emprunt

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, Monsieur le Président communique à l'assemblée délibérante la présente décision prise en Bureau par délégation.

La communauté de Communes a lancé le 8 octobre 2007 une consultation dans le cadre de la procédure adaptée auprès de quatre établissements bancaires, afin de mobiliser un emprunt correspondant à la troisième tranche de remise à niveau de la Voirie d'intérêt communautaire.

A l'issue de cette consultation le bureau a décidé de retenir la proposition de la Banque Populaire Occitane et de mandater Monsieur le Président pour signer le contrat correspondant à cet emprunt présentant les caractéristiques suivantes :

*Montant : 500 000 €, mobilisables en une seule tranche
Objet : travaux sur la voirie d'intérêt communautaire
Taux fixe garanti : 4.45 %
Durée : 15 ans
Echéances : trimestrielles
Pas de frais de dossier*

Vie des commissions

Monsieur CANTALOUBE souhaite la bienvenue à Madame Céline JOSSET qui a succédé au 1^{er} novembre à Madame Virginie MARCOU, laquelle occupe depuis cette date les fonctions de secrétaire de mairie à Lamillarié. Il précise qu'un pot de départ sera organisé le lundi 3 décembre 2007 à 16h 30 à la C.C. R. auquel seront conviés les délégués ainsi que les secrétaires de mairie.

Les Vice Présidents procèdent ensuite à un tour d'horizon des dossiers dont ils ont la charge.

Sont évoqués notamment :

Commission identité et valorisation du territoire:

- Concernant la communication, Madame SALVAN distribue aux délégués une clé USB, une chemise cartonnée ainsi qu'un marque page, trois supports de communication externe destinée à valoriser le site de la CCR " www.realmont.fr". Les prochains dossiers de la commission concernent l'identification des équipements intercommunaux ainsi que l'implantation prévue à Réalmont d'un panneau lumineux d'information.

- Concernant le tourisme Madame SALVAN précise que les quatre sentiers de randonnée d'intérêt communautaire sont achevés. Il s'agit désormais d'organiser les pouvoirs de police exercés par les communes sur ses chemins et de prévoir l'inauguration de ses chemins en début d'année. Elle indique que l'office de tourisme est en train d'élaborer un schéma de développement touristique intercommunal.

Elle informe l'assemblée sur le fait que l'office de tourisme intercommunal ne peut plus bénéficier d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi et qu'il faudra sans doute envisager la conclusion d'un contrat de droit commun, ce qui ne sera pas sans impact sur la subvention d'équilibre 2008 de la CCR.

Commission travaux :

Monsieur Michel LALBAT indique que le groupe de travail Voirie procédera à partir du 27 novembre à une tournée d'évaluation de la voirie suite au programme pluriannuel de remise en valeur de ces voies. À cette occasion Monsieur ROQUES indique que dans un souci d'efficacité, il serait judicieux de prévoir lors de cette même tournée l'aménagement des aires de stationnement des containers qui reste à la charge des communes.

Concernant le service public d'assainissement non collectif, Monsieur LALBAT précise que la liste des équipements subventionnables est arrêtée et qu'il conviendra de rencontrer les administrés afin de les convaincre de réaliser les travaux car ces derniers ne seront pas toujours aidés. Il indique que l'agence de l'eau Adour Garonne prendra une décision en commission en mars 2008.

Commission Vie Sociale :

Monsieur GERAUD fait part au conseil de Communauté de la nécessité de réorganiser le service de portage de repas à domicile, cette prestation ne pouvant plus être assurée par la maison de retraite de Réalmont. Il rappelle que les besoins liés à ce service concernent, sur le territoire, les personnes âgées mais également les écoles, les crèches et les centres de loisirs sans hébergement. Il indique aux membres de l'assemblée que les services vont procéder à l'étude de ce dossier afin de permettre de proposer une solution d'organisation lors du prochain conseil de Communauté programmé au 17 décembre prochain.

Commission Développement Economique :

Monsieur CANTALOUBE rappelle qu'une importante réflexion a été engagée dans le prolongement du PDDR dans le cadre de l'appel à projet DIACT. Ce travail qui doit aboutir à l'adoption de l'agenda 21 du Réalmontais. Il précise le calendrier de finalisation de l'appel à projet qui prévoit deux séminaires de synthèse, les 17 et 24 novembre prochains, une réunion publique d'information afin de soumettre au Conseil de Communauté, réuni le 17 décembre prochain, les grandes lignes du futur agenda 21 du Réalmontais.

S'agissant de la couverture du territoire en haut débit, Monsieur CANTALOUBE précise que des visites de terrain sont prévues dans les communes concernées en novembre et qu'il conviendra, afin de boucler techniquement ce dossier, de régler le problème lié à l'absence de desserte possible à partir du site de Puech du CAYLOU à Réalmont.

Projet de Centre de Ressources Intercommunal : Choix du Maître d'oeuvre

Monsieur le Président rappelle les modalités de la consultation relative au choix du Maître d'oeuvre du projet de Centre de Ressources Intercommunal.

Type de procédure	Modalité de dévolution
Appel d'offres restreint	<u>Tranche ferme</u> : Missions "Avant Projet Définitif" <u>Tranche conditionnelle</u> : Missions "Projet à Assistance aux Opérations de Réceptions"

Il rappelle les critères de jugement des offres qui figuraient dans le dossier de consultation :

- approche fonctionnelle : 40%
- approche architecturale : 25 %
- approche environnementale : 25 %
- prix : 10%

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 octobre 2007 afin d'attribuer ce marché. A cette occasion ses membres ont examiné 17 offres et après en avoir délibéré, ont retenu l'offre suivante :

Maître d'œuvre	Honoraires tranche ferme	Taux de rémunération
Cabinet d'architecture Studio K 31 520 Ramonville St Agne	137 541 €	10.83 %

Monsieur CANTALOUBE informe les délégués qu'ils ont, dans le rapport, copie de la réponse apportée par la CCR à un courrier adressé à l'ensemble des maires par un architecte du territoire dont l'offre n'a pas été retenue. Il rappelle qu'à la CCR les décisions sont prises par les élus, en l'occurrence, sur ce dossier, par les élus siégeant en commission d'appel d'offres. Monsieur ROUMEGOUX précise qu'à cette occasion la commission a retenu l'offre du "mieux disant".

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté retient, à l'unanimité ces propositions et habilite Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

Projet de Médiathèque Intercommunale : Choix du Maître d'oeuvre

Monsieur le Président rappelle les modalités de la consultation relative au choix du Maître d'oeuvre du projet de Médiathèque Intercommunale.

Type de procédure	Modalité de dévolution
Appel d'offres restreint	<u>Tranche ferme</u> : Mission "Avant Projet Sommaire" <u>Tranche conditionnelle 1</u> : Mission "Avant Projet Définitif " <u>Tranche conditionnelle 2</u> : Missions "Projet à Assistance aux Opérations de Réceptions"

Il rappelle les critères de jugement des offres qui figuraient dans le dossier de consultation :

- approche fonctionnelle : 35%
- approche architecturale : 30 %
- approche environnementale : 25 %
- prix : 10%

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 octobre 2007 afin d'attribuer ce marché. A cette occasion, ses membres ont examiné 21 offres et après en avoir délibéré, ont retenu l'offre suivante :

Maître d'œuvre retenu	Honoraires tranche ferme	Taux de rémunération
Cabinet d'architecture SUDRE, 81 000 Albi	79 252.80 €	9.12 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient à l'unanimité ces propositions et habilite Monsieur le Président à signer le marché correspondant et à inscrire les crédits nécessaires au budget par décision modificative.

Etude de positionnement et de faisabilité des Zones d'Activités inscrites au Schéma Territorial du Pays de l'Albigeois et des Bastides: Choix du prestataire

Monsieur le Président rappelle les caractéristiques de cette étude :

- Tranche ferme : étude préalable d'opportunité, de positionnement marketing et de faisabilité préliminaire pour les zones de Laboutarié et Lombers ;
- Tranche conditionnelle 1 : avant-projet zone 1 sur le territoire de la commune de Lombers ;
- Tranche conditionnelle 2 : avant-projet 2 sur le territoire de la commune de Laboutarié.

Le Bureau s'est réuni le lundi 5 novembre 2007 en jury afin de recevoir les 2 cabinets qui se sont groupés afin de présenter une offre :

- SEM 81 /Cet infra /Vignes Architecture /Ectare
- Saunier et associés/Interface

Il est proposé de retenir l'offre groupée de la SEM81, cette dernière présentant les caractéristiques suivantes : (voir page suivante)

Offre groupée de la SEM81

Cabinet	localisation	Tranche ferme	Option 1 topo	Option 2 géo	Tranche Conditionnelle 1 Lomers		Tranche conditionnelle 2 Laboutarié
					Zac	49 500	41 000
SEM81	Castres	36 900	9 600	5 900	lotissement	47 400	38 900
CET infra	Albi				58 300	49 800	
-Cabinet d'architecture VIGNES	Albi						
-cabinet ECTARE	Toulouse						

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, retient l'offre groupée présentée par la SEM 81, habilite Monsieur le Président afin de signer le marché correspondant, d'engager la tranche ferme de cette étude et d'inscrire les crédits nécessaires au budget pour un montant de 52 300 €HT (options incluses).

Etude de positionnement et de faisabilité des Zones d'Activités inscrites au Schéma Territorial du Pays de l'Albigeois et des Bastides: Demandes de subvention

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que dans le prolongement de l'identification des projets de Zones d'Activités à inscrire au Schéma Territorial du Pays de l'Albigeois et des Bastides, il convient de lancer les études nécessaires à la détermination du positionnement économique du territoire sur ces zones, afin de structurer notre offre et permettre de développer l'accueil des entreprises sur le Réalmontais.

Afin de permettre le financement de cette importante étude qui s'élève à 52 300 €HT, il propose de solliciter le soutien des partenaires institutionnels dans le cadre du plan de financement suivant :

<u>financement</u>	<u>modalités</u>		HT
Région	contrat de Pays	26 150,00 €	50%
Département	Fonds de développement territorial	15 690,00 €	30%
CCR		10 460,00 €	20%
TOTAL		52 300,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité et mandate Monsieur le Président afin de solliciter les subventions correspondantes et de permettre le financement de cette importante étude.

Objet de la délibération : Projet de micro crèche

M. Le Président expose au Conseil de Communauté le projet expérimental de micro crèche porté par l'association «Ma deuxième Maison », qui propose 8 places d'accueil régulier pour des enfants de moins de 6 ans, occasionnel et d'urgence soit 16 familles environ concernées avec une fréquentation journalière de 5,6 enfants en moyenne.

Le budget prévisionnel de fonctionnement s'élève à 85 000 € environ dont 78 % de recettes provenant de la participation des familles, qui sera différenciée selon la provenance intercommunale ou non des familles. Ce projet a reçu l'appui des partenaires institutionnels : Conseil Général, CAF, MSA. L'association sollicite la Communauté de Communes du Réalmontais pour financer le reste à charge.

Au titre de la compétence petite enfance de la Communauté de Communes du Réalmontais, M. Le Président propose de soutenir financièrement la structure dans le cadre d'une convention de partenariat prévoyant une aide de fonctionnement de 16 800 € et un équipement pour un montant total évalué à 15 000 €. Afin de sécuriser le lancement du service et d'assurer sa pérennité, il est proposé de verser cette subvention en deux fois, le premier versement s'effectuant en décembre 2007, le second versement un mois après l'ouverture de la structure en 2008.

Un débat s'engage sur l'importance de l'intervention de la CCR tant en fonctionnement qu'en investissement, au regard des risques engendrés par ce projet. Monsieur GERAUD rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation, que l'engagement de la CCR ne cours que sur un an et qu'il conviendra d'encadrer les conditions d'évaluation de cette activité par la convention.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- soutenir le projet de micro crèche porté par l'association «Ma deuxième Maison », en conditionnant le soutien à l'association au principe d'une extension ou délocalisation de la structure sur la partie Est du territoire dès la deuxième ou troisième année afin de prendre en compte les besoins de ce secteur, et marquer sa volonté d'aménager le territoire du Réalmontais
- mandater le Président pour signer la convention régissant les relations entre la Communauté de Communes du Réalmontais et l'association « Ma deuxième maison ».
- valider la majoration du tarif 2008 aux familles non résidentes dans la Communauté de Communes du Réalmontais à 0.50 € heure enfant
- d'inscrire au budget 2007 par décision modificative 16 800 € de subvention de fonctionnement ainsi que les crédits nécessaires à l'équipement pour un montant de 15 000 € TTC
- créer un comité local de suivi et d'évaluation du projet associant les partenaires institutionnels.
- demander à la CAF du Tarn le transfert total de l'enveloppe financière réservée en 2006 dans le cadre du Dispositif d'Investissement Petite Enfance sur le projet d'investissement de la micro crèche ainsi qu'un report du délai de réalisation finale au 31 décembre 2009.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité retient ces propositions.

Signature de l'Avenant N° 1 au Contrat "Atouts Tarn"

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de signer l'avenant N° 1 au Contrat "Atouts Tarn" signé le 8 décembre 2005 avec le Conseil Général du Tarn afin de prendre en compte les opérations figurant à l'article 1 de la convention pour un montant total de subvention de 75 592 €, ce qui porte l'aide totale du Conseil Général au titre de ce contrat à 314 112 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité retient ces propositions et habilite M. le Président à signer l'avenant.

Extension du périmètre du SCOT du Grand Albigeois

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 12 juin 2007 la Communauté de Communes des Monts d'Alban a sollicité son intégration dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois et son adhésion au Syndicat Mixte du SCOT du Grand Albigeois en charge de son élaboration.

Il indique que le Syndicat Mixte du SCOT du Grand Albigeois a approuvé par délibération du 17 septembre 2007 l'adhésion de la Communauté de Communes des Monts d'Alban ainsi que les statuts modifiés du Syndicat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté se prononce à l'unanimité en faveur de l'adhésion de la Communauté de Communes des Monts d'Alban au Syndicat Mixte du SCOT du Grand Albigeois.

Renouvellement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'emploi

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la première année du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Monsieur Jean Pierre TOUILLEZ s'achève le 31 décembre 2007. Ce contrat étant renouvelable sur une année, il est proposé de solliciter auprès de l'ANPE son renouvellement pour une durée de 24h hebdomadaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient à l'unanimité ces propositions et habilite Monsieur le Président à solliciter ce renouvellement auprès de l'ANPE, d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2008 et de signer le contrat correspondant.

Régime indemnitaire du poste d'adjoint administratif

A compter du 1^{er} novembre 2007, et compte tenu de la technicité liée aux fonctions occupées, il est proposé d'arrêter comme suit le régime indemnitaire lié au poste d'adjoint administratif occupé par Madame Céline JOSSET : attribution de l'indemnité d'administration et de technicité selon le barème suivant : montant de référence annuel concernant le cadre d'emploi des Adjointes Administratives 2^{ème} classe auquel il sera appliqué un coefficient multiplicateur d'ajustement de 2,28 avec versement par douzièmes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Demande de mise à disposition

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que dans un souci d'efficacité dans la transition à opérer sur le poste de secrétariat, il est proposé de solliciter auprès de la Commune de Lamillarié la mise à disposition de Mme Virginie MARCOU durant le mois de novembre à raison de 15 heures hebdomadaires, d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Motion communauté de brigade de gendarmerie d'Albi

Monsieur le Président propose à l'assemblée de retenir la motion suivante :

"Considérant que le canton de Réalmont, territoire central encadré par les deux grandes agglomérations tarnaises, sous influence de l'Albigeois et des logiques de mobilités résidentielles, connaît des perspectives de développement en terme de démographie et d'habitat,

Considérant le rôle de pôle artisanal et de service d'équilibre de Réalmont et son positionnement géographique privilégié au sein de la brigade,

Constatant l'inquiétante évolution en quantité et en qualification des effectifs de la Communauté de brigade de gendarmerie d'Albi sur la ville de Réalmont (7 sous officiers, un gendarme adjoint volontaire, un seul officier de police judiciaire),

Considérant qu'à travers le Projet de Développement Durable du Réalmontaise, le maintien et le renforcement des services publics et du service de proximité à la population constituent un axe majeur de la stratégie de "Développement maîtrisé" de l'intercommunalité,

Le Conseil de Communauté,

-réaffirme la place centrale des missions de la gendarmerie dans l'offre globale de services de proximité, garante de l'équilibre et de la régulation du territoire

-sollicite auprès du Préfet du Tarn le renforcement des effectifs présents à Réalmont tant en quantité qu'en qualification."

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité et mandate Monsieur le Président pour saisir Monsieur le Préfet du Tarn.

Décision Modificative 2007-2

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'adopter la décision modificative N° 2007/2 suivante destinée à ajuster les prévisions budgétaires et à procéder aux nouvelles inscriptions budgétaires rendues nécessaires.

		FONCTIONNEMENT			
CHAP		dépenses		€	F
023		virement à la section d'investissement		15 000 €	98 393,55 F
65	6574	subvention de fonctionnement microcrèche		16 800 €	110 200,78 F
022		dépenses imprévues		-31 800 €	-208 594,33 F
		total ajustement de crédits		0 €	
		INVESTISSEMENT			
opération	ART	dépenses			
70	2181	équipement micro crèche		15 000 €	98 393,55 F
63	2188	acquisition, G Rep° matériel 2007		-1 000 €	-6 559,57 F
63	2188	acquisition, G Rep° matériel 2007		-6 000 €	-39 357,42 F
64	2188	équipement conteneurs		6 000 €	39 357,42 F
66	2188	aménagement chemins de Randonnée		1 000 €	6 559,57 F
67	2031	étude médiathèque		80 000 €	524 765,60 F
		total crédits supplémentaires		95 000 €	623 159,15 F
		recettes			
67	1321	Etat		32 000 €	209 906,24 F
67	1322	Région		16 000 €	104 953,12 F
67	1323	Département		16 000 €	104 953,12 F
67	1641	emprunt		16 000 €	104 953,12 F
70	021	équipement micro crèche		15 000 €	98 393,55 F
		total crédits supplémentaires		95 000 €	623 159,15 F

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte la décision modificative 2007-2 comme proposée à l'unanimité.

Prise en charge de dépenses d'investissement

Il est proposé au Conseil de Communauté de prendre en charge les dépenses suivantes sur la section d'investissement, compte tenu de leurs caractéristiques :

Fournisseur	Objet	Prix TTC	Imputation
KGMAT	Equipement exposition	501.13 €	2181/63
JPG	Acquisition matériel mobilier	839.47 €	2184/63
FAUN	Grosses réparations Benne à ordures ménagères	1530.68 €	2182/63
FAUN	Grosses réparations Benne à ordures ménagères	597.61 €	2182/63
TOTAL		3 468.89 €	

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Jocelyne SALVAN informe l'assemblée des discussions relatives aux conditions de la libération d'Ingrid BETANCOURT, actuellement évoquées dans le cadre de la réception en France du Président Vénézuélien, Monsieur CHAVEZ.

Il est proposé de réunir le prochain Conseil de Communauté à SIEURAC.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.